

Signataire: Matthieu Jotterand

Date de dépôt : 25 septembre 2025

Question écrite urgente

Cour de l'Hôtel de Ville : protection du patrimoine ou chicanerie ?

De longue date, certain es député es garent leur vélo dans la cour de l'Hôtel de Ville lors des séances, notamment plénières. Tout en reconnaissant le côté patrimonial de la cour, il est émouvant de voir un bâtiment historique qui vit.

Tel n'est pas l'avis d'un député MCG qui aurait entendu une fois un e touriste râler sur la présence d'un vélo sur sa photo. Il a alors déposé une motion qui suivait son cours en commission des transports. Elle allait revenir en plénière.

Et là, sans crier gare, alors que le législatif traitait ce sujet (...), l'exécutif, en la personne de M. Antonio Hodgers et de son service, l'OCBA, décide unilatéralement de faire autrement.

Alors que la motion était sur le point d'être refusée, le DT fait exactement le contraire, au prix de deux panneaux hideux et du contrôle de la part d'un agent de sécurité.

Mes questions sont les suivantes :

- Pour quelle raison le conseiller d'Etat a-t-il pris le chemin inverse de celui que prenait le pouvoir législatif, notamment suite à l'audition de l'OCBA?
- Avec quel type de véhicule M. Hodgers vient-il (venait-il) en séance plénière, lorsqu'il est (était) présent et, dans le cas où il s'agirait du vélo, où le gare-t-il (garait-il)?
- Quel est le coût des panneaux « interdiction de stationner » ? Ont-ils été fabriqués en Suisse ?

QUE 2249 2/2

 Le design de ces panneaux mi-hôtel de Las Vegas mi-hideux est-il étudié dans le but de « préserver le patrimoine » ?

- Quel est le coût de l'agent de sécurité privé spécialement dévolu à la tâche d'empêcher les députées de garer leur vélo dans la cour et combien d'heures a-t-il été engagé?
- Il a été dit en commission que le Conseil d'Etat avait critiqué les verbalisations des véhicules stationnés devant l'Hôtel de Ville et que cela serait la raison pour laquelle ces véhicules ne sont jamais verbalisés. Est-ce exact?
- Sinon, comment le Conseil d'Etat explique-t-il que ces véhicules ne sont jamais verbalisés ?

Je remercie par avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il apportera à ces questions.